

Pourquoi avez-vous besoin d'une **Responsabilité Civile Professionnelle** ?

Toute activité professionnelle est susceptible d'engendrer des dommages.

Face à ces risques, il est donc essentiel de souscrire les garanties adéquates et de se prémunir contre les dommages et les préjudices causés de son fait auprès d'un patient ou d'un tiers.

Dans quels cas avez-vous besoin de **votre Responsabilité Civile Professionnelle** ?

Dans certains cas, la responsabilité administrative de l'hôpital ne peut être utilisée pour la protection de l'interne qui doit en assumer seul les conséquences.

- + **Dans le cadre d'une action pénale**, violation du secret médical par exemple, la défense de l'interne est organisée par ses propres soins. Les frais d'avocat et autres conséquences financières liées au conflit seront donc à sa charge.
- + **En cas de "faute détachable du service"**, c'est-à-dire lorsque la faute commise est d'une gravité exceptionnelle, l'interne doit répondre de ses actes et assumer seul les conséquences juridiques et financières.
- + **Pour le remplacement d'un praticien libéral**, obligation d'assurance, loi du 4 mars 2002.
- + **Enfin, l'interne peut être directement mis en cause** pour des faits externes à son activité principale comme lors de **soins prodigués en cas d'urgence**, à l'occasion d'un **stage** (en France, en Suisse ou en Union européenne) dans un établissement privé ou chez un praticien libéral.

**La carte "la médicale Plus",
votre partenaire protection !**



La Responsabilité Civile de la carte "la médicale Plus" vous apporte une **protection complète en cas de litige ou de fautes liés à votre activité professionnelle.**

Concrètement, en cas de mise en cause par un patient, La Médicale vous accompagne pour **l'organisation de votre défense** et **prend en charge les éventuels frais de procès** si une plainte est déposée au pénal. Enfin, La Médicale mettra à vos côtés une équipe d'experts pour vous aider tout au long de la procédure.

Internes

Quelques situations concrètes...

Un interne de garde aux urgences est poursuivi pénalement pour avoir délivré un certificat attestant que l'état de santé d'un patient agité et agressif autorisait néanmoins sa sortie. Décès du patient quelques minutes plus tard des suites d'un coma éthylique. ■ ■ ■

■ ■ ■ Deux internes de garde aux urgences d'un centre hospitalier. **Erreur de diagnostic** sur la personne de l'enfant qui leur est amené. Renvoi de l'enfant et décès de celui-ci la nuit suivante d'une péritonite asthénique.

Un interne en médecine générale est **mis en cause à la suite du décès** d'un très jeune enfant d'une déshydratation après que ce dernier a été hospitalisé pour une gastro-entérite. ■ ■ ■

La Protection Juridique, l'assurance d'une protection complète !

La Protection Juridique est une garantie complémentaire à la Responsabilité Civile Professionnelle qui permet de **régler les litiges d'ordre privés et professionnels** (ne relevant pas de la garantie RCP et de la défense pénale).

Avec La Médicale, bénéficiez en cas de litiges juridiques (dans une situation de mise en cause ou de plaignant) :

- + **D'une assistance personnalisée dans les transactions amiables** pour faire valoir ses droits.
- + **D'un accompagnement sur mesure par des professionnels.**

Incluse
dans la carte
"la médicale Plus",
elle sera nécessaire
durant tout votre
internat.

Allô Infos Juridiques : un service d'informations par téléphone

Bénéficiez d'un service d'informations par téléphone sur des questions juridiques, fiscales et pratiques dans les domaines suivants :

- + **Vie professionnelle** (par ex : droit du travail, fiscalité, installation) et vie privée (par ex : régimes matrimoniaux, grossesse, successions).
- + **Vie quotidienne** comme par exemple sur l'automobile (contrôle technique, garantie et recours lors d'un achat...), sur les démarches administratives (papiers d'identité, services publics...)

Un service
supplémentaire
pour vous,
interne.

La Médicale de France - Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital entièrement libéré de 2 783 532 € - Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris - 582 068 698 RCS Paris.

Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul - 75499 Paris Cedex 10.
Document à caractère publicitaire, simplifié et non contractuel. 109 L'AGENCE



La médicale
assure les professionnels de santé